

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Michèle Gay Vallotton et
consorts, relatif à l'évolution des procédés et des coûts de l'élimination et de la valorisation
des déchets**

1. Préambule

La commission nommée pour étudier cet objet s'est réunie le 7 mai 2012 à la Salle de Conférences N° 403 du DSE, Place du Château 1, à Lausanne.

Elle était composée des mêmes membres que la commission ayant siégé sur l'initiative Cornamusaz et consorts (10_INI_032), à savoir Mmes et MM. Pascale Manzini, Florence Golaz, Michèle Gay Vallotton, Jean-Luc Chollet, Jean-Marc Sordet, Alexis Bally (en remplacement de Raphaël Mahaim), Philippe Grobéty (en remplacement de Martine Fiora-Gutman), Régis Courdesse, Yves Ferrari, Jean-Michel Dolivo, Grégory Devaud, Philippe Cornamusaz ainsi que Claudine Wyssa, confirmée dans son rôle de présidente.

Assistaient également aux séances : Mme Jacqueline de Quattro (cheffe du DSE), M. Jean-François Jatton (chef du Service des eaux sols et assainissement – SESA), M. Etienne Ruegg (ingénieur division sols, carrières et déchets au SESA).

M. Florian Ducommun a tenu les notes de séance, ce pourquoi nous le remercions vivement.

2. Généralités

La problématique de l'élimination et de la valorisation des déchets est reconnue de façon générale et les questions de vocabulaire révèlent bien la difficulté : faut-il considérer le traitement réservé à nos déchets comme une élimination (donc liée essentiellement à des coûts) ou comme une valorisation (donc potentiellement liée à des revenus) ? A cet égard le changement de sigle des usines de traitement d'UIOM (usine d'incinération des ordures ménagères) en UVTD (usine de valorisation et traitement des déchets) est symptomatique.

Les solutions en place aujourd'hui sont vouées à évoluer, en fonction aussi bien des décisions des collectivités que du marché. Tout un chacun est d'accord de considérer que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. Cette affirmation reste cependant relativement théorique et les autorités doivent faire face à leurs responsabilités dans ce domaine. Quant au marché du déchet, il est aujourd'hui une réalité avec laquelle les communes et le canton doivent composer avec toutes les incertitudes que cela comporte.

3. Analyse du rapport

L'excellente qualité du rapport est relevée par la commission ainsi que le grand intérêt des informations fournies.

En ce qui concerne la quantité globale des déchets, il est intéressant de relever que si le tonnage général est encore en augmentation (+4%), il a augmenté moins rapidement que la population (+8%) en cinq ans. Un objectif serait évidemment de diminuer le volume total, ce qui peut paraître contradictoire en termes de valorisation. La politique actuelle se meut exactement dans cette difficulté et ces contradictions, cela sera encore le cas tant que notre société produira des déchets en quantité importante.

Ces contradictions se cristallisent de plus en plus autour du tri. Si l'objectif général d'améliorer et d'augmenter le tri est unanimement défendu, certaines usines de traitement pourraient le regretter car cela leur enlève de la matière à traiter. Deux autres difficultés sont relevées, notamment la nécessité de la rentabilité de certaines filières (par exemple l'aluminium ou les plastiques) et la cohérence de la communication à la population. Dans ce domaine, l'évolution des technologies implique un message à la population qui évolue et qui n'est plus toujours compris (par exemple le tri du verre par couleur qui a été abandonné).

En relation avec la notion de valorisation, il faut noter que l'augmentation de production et de récupération de l'énergie par les usines est de 60% entre 1996 et 2006. Un exemple parlant est celui de TRIDEL qui « chauffe » le CHUV depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, des centrales de production de froid par le chaud permettent également une valorisation intéressante, par exemple en récupérant l'énergie produite par TRIDEL en été qui autrement serait gaspillée.

Les filières de traitement des déchets tirés sont multiples, le rapport en donne une bonne vision. Certaines filières sont actuellement encore incomplètes, la commission a relevé des difficultés dans l'élimination des OREA et des déchets minéraux de chantier. En ce qui concerne ceux-ci, la problématique est liée aux questions d'aménagement du territoire, de surcroît leur mise en dépôt implique des risques écologiques, notamment pour la fertilité du sol.

La filière de traitement des déchets riches en phosphore retient l'attention de députés, notamment la question des farines animales est soulevée. Il est précisé qu'elles ne sont utilisées que pour les bêtes monogastriques telles que volailles et porcs, ce sont quand même des protéines de haute valeur qu'il est dommage de simplement éliminer. La commission souhaite que cette filière soit surveillée de façon approfondie par les services de l'Etat.

4. Communication

Au vu de la qualité du rapport et du grand intérêt qu'il pourrait susciter, notamment auprès des communes, la commission se permet de faire quelques suggestions quant à la communication sur cette question.

La commission souhaite que le rapport figure sur le site internet www.vd.ch de façon dynamique en complément aux informations déjà présentes sur le site du SESA comme l'évaluation bisannuelle du plan de gestion des déchets.

Elle demande notamment que les pistes de valorisation soient suivies de façon régulière et que leur évolution soit documentée et communiquée.

La communication à l'attention des communes mérite d'être soignée. La Conseillère d'Etat rappelle que les communes sont représentées dans la CODE (Commission cantonale de coordination pour la gestion des déchets), une facilitation du travail des communes est néanmoins souhaitable.

Le programme d'information aux enfants « le fil rouge du tri » pourrait également être diffusé à plus large échelle.

Enfin, les députés insistent sur la nécessité d'un discours cohérent à l'attention de la population, des informations par trop changeantes dans le temps ou incohérentes nuisent à l'objectif général d'incitation au tri.

5. Vote

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce rapport.

Bussigny-près-Lausanne, le 28 juin 2012

La rapportrice :
(signé) *Claudine Wyssa*